

Diocèse de Liège

Service diocésain de la
Liturgie et des Sacrements



*Sacrosanctum
Concilium*
1963 – 2023

12 billets liturgiques

Sacrosanctum Concilium, la
Constitution de Vatican II sur la
liturgie, a fêté ses 60 ans ... le 4
décembre 2023 !

A cette occasion, notre service a
édité douze « billets liturgiques ».

Diocèse de Liège
Vicariat « Annoncer l'Evangile »
Service de la Liturgie et des Sacrements
Ed. resp. : abbé Olivier Windels

La réforme liturgique

soixante ans après le Concile

Les jeunes générations mesurent-elles combien le Concile Vatican II a constitué un tournant décisif dans l'histoire de l'Église, en particulier, mais pas exclusivement, en matière de liturgie ? Nous fêtons ce 4 décembre 2023 les soixante ans de la « Constitution sur la Sainte Liturgie » (*Sacrosanctum Concilium*) qui a lancé et orienté la réforme liturgique qui allait s'en suivre. L'occasion est belle de se pencher une nouvelle fois sur ce texte qui donne une impulsion sur laquelle nous surfons encore. Sans doute est-il bon aujourd'hui de retrouver cet élan et de faire le point sur nos pratiques en regard des dispositions majeures du Concile. Et si l'objectif du Concile était bien de « mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements » (§ 1), sans doute est-il salutaire de voir où l'on en est et comment les années passées ont fait évoluer la situation...

Je vous propose de reprendre ici quatre thèmes théologiques clés de la réforme avant d'en évoquer cinq orientations déterminantes.

Quatre thèmes

Le premier thème, traversant de part en part tous les documents du Concile, c'est la redécouverte de la **centralité absolue du mystère pascal**. Toute l'économie du salut, toute la vie de l'Église, tout l'univers des sacrements et de la liturgie sont nourris et suspendus à cette réalité : l'œuvre de rédemption par laquelle nous entrons dans le cœur de Dieu s'accomplit dans l'inouï événement de la Passion et de la Résurrection du Christ auquel nous sommes associés pour que ses fruits s'écoulent jusqu'à nous. Ainsi les sacrements sont-ils tous et chacun « Pâques dans notre vie » ! Dans la droite ligne de cette affirmation, le Concile met aussi en lumière la dimension pneumatologique des sacrements et, plus largement, le rôle important de l'Esprit dans la vie de l'Église et des croyants.

Deuxième accent peut-être plus novateur encore dans le cadre du Concile, c'est la **dimension ecclésiale de la liturgie**. Trop longtemps perçue dans son aspect personnel, voire individuel, la liturgie est vue sous son angle communautaire : « Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église, qui est « le sacrement de l'unité », c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques. C'est pourquoi elles appartiennent au Corps tout entier de l'Église, elles le manifestent et elles l'affectent... » (§ 26)

Le Concile développe ensuite une conception plus riche de la liturgie. Celle-ci était trop souvent considérée dans son aspect formel, comme un ensemble de rites et de prescriptions à honorer. Elle était vue sous son angle exclusivement cultuel, comme l'action de l'homme pour son créateur, comme un devoir à rendre à Dieu. Le Concile en déploie **une vision plus sacramentelle** : si elle est œuvre de l'homme pour Dieu, elle est aussi œuvre de Dieu pour l'homme. En elle, l'homme et Dieu se rencontrent en Jésus-Christ, par lui et en lui. Elle est à la croisée des chemins dans un double mouvement : « La liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, et dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres. » (§ 7)

Enfin, le Concile est soucieux de **resituer la liturgie dans la vie de l'Église** : celle-ci ne peut se réduire aux seules célébrations ! « La liturgie n'épuise pas toute l'activité de l'Église ; car, avant que les hommes puissent accéder à la liturgie, il est nécessaire qu'ils soient appelés à la foi et à la conversion. » (§ 9) Ainsi l'annonce de la Parole et le ministère de la charité sont-ils des dimensions essentielles que le liturgique ne peut occulter, même si « la liturgie est le sommet vers lequel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. » (§ 10) Tout le monde a en tête cette présentation de l'eucharistie comme « source et sommet », une conception riche dont il y a lieu de tirer toutes les conséquences...

Cinq orientations

La plus décisive et la plus "massive" de ces orientations c'est l'appel à « une **participation pleine**, consciente et active aux célébrations liturgiques » (§ 14) A huit reprises, le document revient sur ce thème, c'est dire son importance. La liturgie n'est pas l'affaire des seuls clercs mais elle est l'œuvre du peuple de Dieu et c'est l'assemblée qui est le sujet (au sens de celui qui agit) de la célébration au point que le Concile en fait une priorité pastorale : « Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. Elle est, en effet, la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien ; et c'est pourquoi elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes, dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire. » (§ 14) Soixante ans après : rêve ou réalité ???

Face à une liturgie que beaucoup qualifiait d'obscuré jusqu-là, le Concile suggère une réforme **vers plus de limpidité** : « Cette restauration doit consister à organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient, et que le peuple chrétien, autant qu'il est possible, puisse facilement les saisir et y participer par une célébration pleine, active et communautaire. » (§ 21) Et encore : « Les rites manifesteront une noble simplicité, seront d'une brièveté remarquable et éviteront les répétitions inutiles ; ils seront adaptés à la capacité de compréhension des fidèles et, en général, il n'y aura pas besoin de nombreuses explications pour les comprendre. » (§ 34)¹ Là aussi de quoi se questionner !

Le document ouvre aussi une brèche dans le mythe de l'uniformité liturgique prévalant depuis le Concile de Trente : « L'Église cultive les qualités et les dons des divers peuples et elle les développe. (...) Pourvu que soit sauvegardée l'unité substantielle du rite romain, on admettra des

¹ D'où l'option d'une liturgie en langue vernaculaire (sans abandonner le latin !) : « L'emploi de la langue du pays peut être souvent très utile pour le peuple ; on pourra donc lui accorder une plus large place, surtout dans les lectures et les monitions, dans un certain nombre de prières et de chants... » (§ 36)

différences légitimes et des adaptations à la **diversité des assemblées, des régions, des peuples... »** (§ 37.38)

Autre décision importante et éminemment significative : donner plus de **place à la Parole de Dieu**. Celle-ci est au cœur de toute action liturgique et il y a lieu d'en favoriser l'accès : « Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême. (...) Aussi, pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut promouvoir ce goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture... » (§ 24) Et donc : « Pour présenter aux fidèles avec plus de richesse la table de la Parole de Dieu, on ouvrira plus largement les trésors de la Bible... » (§ 51)

Enfin, parmi les autres décisions plus concrètes sur l'année liturgique, l'onction des malades, la liturgie des heures, la célébration de l'eucharistie (...), pointons-en une qui n'est pas sans importance dans la perspective d'une Église « en sortie », celle de restaurer le catéchuménat, la préparation des adultes aux sacrements de l'Initiation : « On restaurera le **catéchuménat des adultes**, distribué en plusieurs étapes, dont la pratique sera soumise au jugement de l'Ordinaire du lieu : on obtiendra ainsi que le temps du catéchuménat, destiné à une formation appropriée, puisse être sanctifié par des rites sacrés dont la célébration s'échelonne dans le temps. » (§ 64) Un nouveau chantier d'une grande richesse et fécondité était ouvert. Le diocèse de Liège, pour sa part, créait le Service du catéchuménat il y a un peu plus de trente ans et le nombre de catéchumènes, adultes et adolescents, va croissant...

Olivier Windels,

Avec le Service diocésain pour la liturgie et les sacrements

Billet liturgique n° 1

S'accueillir pour faire corps

La liturgie est l'œuvre d'un peuple. C'est l'Église tout entière qui célèbre son Seigneur. Aussi l'assemblée n'est-elle pas une juxtaposition de personnes réunies par le hasard ou la nécessité mais un corps comme celui dont parle Paul pour évoquer l'unité de l'Église : « *Le corps ne fait qu'un, il a pourtant plusieurs membres ; et tous les membres, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps. Il en est ainsi pour le Christ.* » (1 Co 12,12) En Eucharistie, ce corps prie, chante, agit « comme un seul homme ». Ainsi tous convergent vers le Christ et, dans le même élan, vers les frères et sœurs qu'unissent une même foi, un même amour et une même espérance.

Entrer en liturgie, c'est donc d'abord signifier et construire cette unité pour constituer une réelle assemblée. Ce processus commence dès que l'on franchit la porte de l'église. Voilà pourquoi il est important que l'on soigne l'accueil à l'arrivée des participants ; un mot de bienvenue, en particulier aux personnes inconnues, un sourire, la distribution d'un feuillet, mais aussi la répétition de l'un ou l'autre refrains sont des manières de créer le climat propice à la célébration avant même son début. Que chacun se sente chez soi dans une ambiance fraternelle.

Parlant des rites initiaux, la Présentation Générale du Missel Romain (PGMR) dit : « Leur but est que les fidèles qui se réunissent réalisent une communion et se disposent à bien entendre la Parole de Dieu et à célébrer dignement l'eucharistie. » (PGMR 46) Le chant est ici un élément capital : chanter ensemble est assurément un facteur de cohésion, c'est déjà faire corps ! Plusieurs critères président à son choix, mais celui de « favoriser l'union des fidèles » (PGMR 47) est déterminant.

L'oraison d'ouverture est elle aussi importante : l'officiant ne négligera pas le silence qui suit son invitation « Prions » : « Tous, avec le prêtre, font un instant de silence, pour prendre conscience qu'ils se tiennent en présence de Dieu, et pour mentionner intérieurement leurs intentions de prière. Ensuite le prêtre prononce la prière d'ouverture. » (PGMR 54).

L'enjeu de ces considérations est de taille, non seulement décoratif mais profondément spirituel et ecclésial !

Billet liturgique n° 2

Les 3 lieux de la célébration

Trois lieux pour vivre des moments différents : le lieu de la présidence, la table de la Parole c'est l'ambon, la table de l'eucharistie c'est l'autel.

Le siège de la présidence exprime la fonction de celui qui préside l'assemblée et dirige la prière. La chaise épiscopale, la cathèdre ou le siège du prêtre nous viennent à l'esprit. La théologie développée par Vatican II invite à prendre conscience que prêtre et assemblée célèbrent ensemble le mystère du Christ, chacun avec son propre rôle à jouer. La place du siège du prêtre célébrant (président) doit lui permettre d'établir un bon contact avec l'assemblée. Du siège, il ouvre la célébration par le salut au nom du Seigneur, et du même endroit, il la clôture par la bénédiction. Il y prononce la prière d'ouverture, l'introduction et la conclusion de la prière universelle, et la prière après la communion. Dans la position assise, il écoute la proclamation de la Parole et participe à la prière silencieuse après la communion.

La table de la Parole ou ambon est souvent située à l'entrée du chœur et se présente sous forme d'un pupitre. Lire la Parole de Dieu n'est pas une simple lecture de texte : elle requiert une dignité particulière. En réservant un lieu à cet effet, un signe nous est donné de la dimension sacrée de la Parole divine. On y proclame les première et deuxième lectures, le psaume, l'évangile et l'homélie. C'est le Christ qui nous parle et nous donne cette vraie nourriture. Du Livre retentit la Parole même de Dieu telle qu'elle s'est fait entendre dans la vie de Jésus « le Verbe s'est fait chair » (Jean 1,14).

L'autel est la table sacrée souvent fixe sur laquelle après y avoir déposé les offrandes, le prêtre célèbre le sacrifice du Christ par l'eucharistie. Il est couvert d'une nappe, d'un corporal, chandelier et croix y ont leur place. Quant à la décoration florale on la préférera en dessous ou autour plutôt que sur l'autel. Il est la pièce maîtresse de l'église, c'est le point de jonction entre Dieu et l'homme, la sobriété et le bon goût y sont de mise. On ne mettra sur l'autel que ce qui est requis pour la célébration de la messe, c'est-à-dire l'Evangéliaire, depuis le début de la célébration jusqu'à la proclamation de l'Evangile ; et depuis la présentation des dons jusqu'à la purification des vases, le missel, le corporal, le purificatoire, la pale, le calice avec la patène et le ciboire. L'autel est vénéré par le baiser du prêtre et du diacon au début de la messe.

Billet liturgique n° 3

Ouvrir le livre

Tout au long de son histoire, le peuple de Dieu célèbre son Seigneur autour du Livre de la Parole. Lors des eucharisties, nous écoutons le plus souvent un texte de l'Ancien Testament, le psaume, un autre de l'apôtre, et l'Évangile.

Avant la célébration, il est bon de veiller au réglage correct des micros afin d'entrer dignement dans ce temps de la célébration de la Parole de Dieu.

À la procession d'entrée, l'Évangéliaire peut être porté solennellement, déposé, dressé sur l'autel puis porté à l'ambon au temps de la Parole.

« Lorsqu'on lit dans l'Église la sainte Écriture, c'est Dieu lui-même qui parle à son peuple, et c'est le Christ, présent dans sa Parole, qui annonce l'Évangile. C'est pourquoi les lectures de la Parole de Dieu, qui constituent un élément de très grande importance dans la liturgie, doivent être écoutees par tous avec le plus grand respect » (PGMR 29).

Des personnes de l'assemblée peuvent être invitées à lire l'une de ces lectures. Cette démarche n'est pas anodine, saluer l'autel puis s'avancer vers la table de la Parole, l'ambon, partager la Parole qui n'est pas la nôtre, mais celle du Seigneur qui se révèle à l'assemblée. Il est utile d'ouvrir le lectionnaire qui adopte une typographie tout à fait spécifique qui invite au silence, autant qu'à la proclamation de la Parole de Dieu.

Le psaume, ce beau texte poétique, répond à la première lecture, il est de préférence chanté, tout au moins l'antienne.

Pour que cette Parole porte du fruit, il est nécessaire de découvrir les passages bibliques et plus encore de s'en pénétrer avant de les partager, les faire résonner, les « proclamer » pour les transmettre, et les rendre efficaces aujourd'hui. Saint Luc (4,21) nous le rappelle : dans la synagogue à Nazareth « Jésus referma le livre, ... il se mit à leur dire : aujourd'hui s'accomplit ce passage de l'Écriture que vous venez d'entendre ».

L'histoire du salut se prolonge aujourd'hui. L'homélie vient éclairer l'un ou l'autre passage des lectures où Dieu se révèle à son peuple.

Suit le Credo qui marque l'adhésion de l'assemblée.

« Dans la prière universelle ou prière des fidèles, le peuple répond en quelque sorte à la Parole de Dieu reçue dans la foi » (PGMR 69). L'assemblée présente à Dieu des prières pour l'Église, les dirigeants des affaires publiques et le monde, les souffrants, la communauté locale.

Toute cette démarche semble exigeante, mais elle est avant tout fondement, découverte, partage, et nous invite à la méditation.

C'est à partir de la Parole que le peuple de Dieu vit en unité.

Billet liturgique n° 4

Préparer la table

Depuis Vatican II, l'offertoire a pris le nom de préparation des dons. Changement de nom mais surtout changement de sens ! L'offertoire, le moment d'offrande est celui où le Christ s'offre à Dieu au moment de la consécration durant la prière eucharistique et non lorsqu'on apporte le pain et le vin pour le Repas des Noces. La préparation des dons est un geste du peuple de Dieu. C'est l'Eglise tout entière qui offre l'Eucharistie et la confie aux prêtres. *Nous t'offrons pour eux, ou ils t'offrent pour eux-mêmes et tous les leurs ce sacrifice de louange* (PE 1).

Dans la PGMR (73) on peut lire : « D'abord on prépare l'autel, ou table du Seigneur, qui est le centre de toute la liturgie eucharistique, en y plaçant le corporal, le purificatoire, le missel et le calice, à moins que celui-ci ne soit préparé à la crême. Puis on apporte les offrandes: faire présenter le pain et le vin par les fidèles est un usage à recommander; le prêtre ou le diacre reçoit ces offrandes à un endroit favorable, pour les déposer sur l'autel. Même si les fidèles n'apportent plus, comme autrefois, du pain et du vin de chez eux, ce rite de l'apport des dons garde sa valeur et sa signification spirituelle.»

Dans la vie, le pain est la nourriture habituelle et le vin est servi aux repas de fête. Ils sont tous deux, fruits de la terre et du travail des hommes. En les déposant sur la table eucharistique, par l'action de l'Esprit Saint, ils deviennent le Corps et le Sang de celui qui a donné sa vie pour nous. Ils seront notre nourriture pour que nous devenions des disciples du Christ et que nous partagions la Vrai Vie. « Celui qui mange ma chair et boit mon Sang a la vie éternelle et moi je le ressusciterai au dernier jour. » (Jn 6, 54)

La collecte peut aussi être apportée ainsi que d'autres dons pour les pauvres, pour la vie de la communauté ou pour l'Eglise mais ils seront déposés à un autre endroit que sur la table eucharistique. Il faut garder à l'esprit que les éléments essentiels sont le pain et le vin, et que c'est eux qui sont mis en valeur. Un chant approprié ou un instrumental peut accompagner la préparation de la table qui se compose de la préparation de l'autel, la procession des dons et leur présentation, les prières, l'encensement éventuel et le lavement des mains. Elle se termine par la prière sur les offrandes.

Billet liturgique n° 5

Faire silence

Lorsque nous quittons nos vies actives souvent surchargées, le stress monte et nous accable. Nous avons besoin d'un peu de calme, mais peu de mots nous parlent de silence... et pourtant il est loin d'être un vide !

Le premier jour de la semaine, le Seigneur nous invite, nous attend. Là, dès que nous entrons, nous saluons le Seigneur par un signe de croix, nous nous efforçons de rentrer calmement après avoir salué nos frères et sœurs. Puis suit un petit temps de silence, qui nous permet de déposer ce qui nous encombre, de faire « Église ». Toutes les célébrations sont marquées par des temps de silence, en Église.

Les temps de silence lors de la célébration de l'eucharistie nous permettent d'intégrer ce qui vient d'être dit ou célébré, silence que l'on garde avec respect et attention. « Dès avant la célébration, il est bon de garder le silence dans l'église, à la sacristie et dans les lieux avoisinants, pour que tous se disposent à célébrer... » (PGMR 45).

« Le silence sacré fait partie de la célébration : il doit aussi être observé en son temps. Sa nature dépend du moment où il trouve place dans chaque célébration. En effet, pendant l'acte pénitentiel et après l'invitation à prier, chacun se recueille; après une lecture ou l'homélie, on médite brièvement ce qu'on a entendu; après la communion, le silence permet la louange et la prière intérieure. » (PGMR 45). Lors de la prière universelle, le prêtre invite l'assemblée à prier. Puis un diacre, ou un membre de l'assemblée énonce les intentions de prière... elles peuvent prendre la forme de prières adressées à Dieu. La prière de l'assemblée peut se faire par un refrain ou un temps de silence. (cf. Paul De Clerck, *L'intelligence de la liturgie*, pp. 92-93).

Tout au long des liturgies, de la célébration des sacrements, des temps de prière, voire de la prière personnelle, les moments de silence sont indispensables. Le silence permet de se mettre en condition d'écoute, de vivre un moment de grâce qui se présente à nous, de rencontrer le Seigneur, de faire un pas vers Lui et avec Lui et de nous ouvrir au monde, de découvrir des chemins nouveaux.

Il y avait un homme qui ne passait jamais devant l'église sans y entrer... Le matin quand il allait au travail, le soir quand il en revenait, et il restait devant le Saint Sacrement. Le curé d'Ars lui a demandé ce qu'il disait au Seigneur pendant ces visites, il a répondu : « Monsieur le Curé, je ne Lui dis rien, je L'avise et Il m'avise, je Le regarde et Il me regarde ».

Les attitudes corporelles

La liturgie est une action qui engage tout notre être. Nos attitudes expriment notre prière et notre foi, en même temps qu'elles les façonnent. De plus, adopter une attitude commune, faire corps, signifie « l'unité des membres de la communauté chrétienne rassemblée » (PGMR 42).

La station debout, la plus ancienne attitude de la prière chrétienne, est la plus indiquée pour la prière liturgique. Attitude de respect, elle dit aussi notre dignité de baptisés, déjà ressuscités, debout devant Dieu, élevant notre cœur vers Lui : « *nous te rendons grâce, car tu nous as estimés dignes de nous tenir devant toi pour te servir.* » (PE II). On se tient debout du chant d'entrée à la prière d'ouverture ; pour l'*Alléluia* et l'*Évangile* ; la profession de foi et la prière universelle ; lors de la prière sur les offrandes et pendant toute la prière eucharistique (cf. PGMR 43).

La position assise, celle du disciple, celle de Marie qui « aux pieds du Seigneur, écoutait sa parole » (Lc 10,39), aide à prêter une oreille attentive aux premières lectures et à l'homélie. C'est aussi celle que l'assemblée adopte pendant le « *sas* » de la préparation des dons et celle qui favorise le recueillement après la communion.

L'agenouillement pendant la consécration n'est plus habituel dans notre pays depuis Vatican II. Attitude liée davantage à la prière personnelle, attitude pénitentielle proscrite le dimanche dans les premiers siècles, il reste prévu par le missel, au risque peut-être de ne pas manifester que la prière eucharistique est tout entière consécratoire, mais une « *inclination profonde* » (PGMR 43) peut le remplacer.

Nous prions encore avec nos pieds qui s'avancent en procession ; avec nos mains, levées pour louer ou supplier, ouvertes pour offrir ou exprimer la confiance, tendues pour partager la paix et accueillir le Pain de Vie...

N'oublions pas que les ministres soutiendront la « participation active » (SC 14, 48 etc.) de toute l'assemblée en posant des gestes à la fois beaux et sobres, des gestes habités. Pensons notamment à l'absence d'agitation, à la vénération de l'autel et de l'*Évangile*, à l'imposition des mains accompagnant l'épiclèse sur le peuple, à la grande élévation jusqu'à l'*Amen* de la doxologie qui conclut la prière eucharistique, à la silencieuse prosternation du Vendredi saint, au rite pénitentiel et aux oraisons qu'on pourrait prier en se tournant avec l'assemblée vers la croix ou le chœur...

Billet liturgique n° 7

Prière eucharistique

Nous voici au cœur de l'action eucharistique. La grande prière fait mémoire des merveilles de Dieu ; elle culmine dans le récit du dernier repas où Jésus s'offre corps et sang pour le salut de tous, avant de prier pour que se réalise ce salut dans la communion de tous, en Eglise, avec les défunts, aujourd'hui et jusqu'au Royaume où tout sera accompli.

Héritière en cela de la prière juive de la table où le père de famille conduit le repas, la prière eucharistique est une prière « présidentielle » : le célébrant la prononce seul, au nom de tous : une seule voix pour une communauté d'Église qui « parle comme un seul homme ». Il veillera à parler de manière claire et distincte, ni trop lentement ni trop vite, en mettant du relief dans sa diction mais sans emphase.

L'assemblée, quant à elle, n'est pourtant pas passive : elle a, dans le dialogue initial, dit son désir d'avoir part à la prière, elle s'est reconnue dans le geste et la parole du prêtre. Ce dialogue est donc décisif ; on ne le négligera pas pour en faire une sorte d'introduction mécanique et vide ! La participation du peuple de Dieu se marque aussi par son attitude corporelle : il se tient debout, en ressuscités (ou éventuellement à genoux durant le récit de l'Institution).

D'autres interventions sont prévues pour signifier la prière de tous : les acclamations du *Sanctus* et de l'*Anamnèse* ainsi que le *Amen* final (que l'on peut parfois déployer un peu) par lequel on ratifie et cautionne la prière. Ces interventions méritent, elles aussi, d'être soignées ; de nombreux formulaires existent ; on privilégiera une unité de genre musical, voire de mélodie, pour contribuer à l'unité de la prière. Car il s'agit bien d'une prière d'un seul tenant que l'on évitera de « saucissonner » pour en préserver le fil rouge. On peut éventuellement, avec discrétion et modération, ajouter l'une ou l'autre interventions chantées de l'assemblée (des épicleses par exemple) pour montrer que celle-ci s'associe de près à l'action liturgique.

Treize textes pour cette grande prière sont proposés dans nos missels (y compris les trois « pour assemblées avec enfants » toujours autorisés !) : un choix réfléchi et une variété dans ce choix semblent judicieux.

Une mise en œuvre soignée de la prière eucharistique contribuera sûrement à bien faire vivre ce moment clé. On cherchera aussi, hors de la liturgie, des occasions d'en faire une catéchèse appropriée de manière à favoriser là aussi une « participation consciente et active »...

Billet liturgique n° 8

Rôles et participation

Saint Pie X (déjà en 1903 !) demandait une « participation active » des fidèles, et plus tard Pie XII : « il est vraiment urgent que les fidèles assistent aux cérémonies sacrées, non comme des spectateurs muets et étrangers... ».

Plus récemment, le document conciliaire *Sacrosanctum Concilium* affirme clairement que « cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques... est un droit et un devoir pour le peuple chrétien en vertu de son baptême » (§ 14 - cf. PGMR 18). *Sacrosanctum Concilium* demande encore que les pasteurs poursuivent « avec zèle et patience la formation liturgique et aussi la participation active des fidèles » (§ 19)

L'assemblée est « significative » si trois « entités » y participent pleinement et de manière coordonnée : le clergé, ceux qui rendent un service particulier (chantres, lecteurs, ...) et l'assemblée.

L'assemblée participe par les acclamations et le chant, la prière, mais aussi par les gestes et les attitudes corporelles... et le silence !

Le président est au service de l'assemblée qui est le véritable sujet de l'action liturgique. Il le fait de manière à ce que l'assemblée puisse s'y associer facilement par le ton et le rythme.

La PGMR fourmille d'invitations à faciliter la participation pieuse et active des fidèles.

Certains gestes semblent a priori réservés au seul prêtre, et pourtant...

Les oraisons par exemple (ouverture / offrande / après la communion), elles suivent toutes un déroulement en quatre étapes :

- L'invitatoire « Prions » ... au nom de toute l'assemblée,
- Un silence... appelant chacun à s'associer intimement,
- La prière que chacun écoute et fait sienne,
- L'acclamation (souvent « Amen ») qui signifie ici : « Oui, Seigneur, c'est ce que je veux te dire uni avec toute l'assemblée ».

Bâclées, ces oraisons passeraient pour des prières individuelles du prêtre. Mais si chacun est attentif à ses attitudes, ses postures, sa diction, ... c'est une action de toute l'assemblée qui s'adresse à Dieu.

Billet liturgique n° 9

Moment de paix

Le rite de paix est placé et fait le lien entre le Notre Père et la communion, il préfigure la communion eucharistique donc la communion ecclésiale et la charité mutuelle entre les fidèles y compris avec les chrétiens que nous aimons un peu moins. Il fait partie des rites de communion.

Il commence par la prière qui demande à Dieu la paix et l'unité et aboutit naturellement au geste de paix qui est déjà un geste eucharistique. Le prêtre ou le diacre y invite en disant : « Dans la charité du Christ, donnez-vous la paix ». Selon la PGMR (82) ce rite de la paix n'est pas obligatoire, il implique que chacun souhaite la paix de manière sobre uniquement à ceux qui l'entourent.

Son origine est à chercher dans la lettre de saint Paul aux Romains : « Saluez-vous les uns les autres d'un saint baiser. » (Rm 16,16) Pendant les premiers siècles on pratiquait le baiser avant la présentation des dons. Il connaîtra plusieurs déplacements dans la liturgie de la messe et est réservé aux clercs dès le XIII^{ème} siècle. C'est lors de la réforme liturgique de 1969 qu'il fut rendu à tous les baptisés à la place qu'il occupe aujourd'hui. Les fidèles expriment leur communion dans l'Église ainsi que leur amour mutuel avant de communier.

Nous échangeons les uns avec les autres la paix du Seigneur, ce n'est donc pas une salutation profane, c'est la paix que Jésus a souhaitée à ses apôtres réunis au cénacle : « C'est la paix que je vous laisse, c'est ma paix que je vous donne » (Jn 14,27). Il rappelait alors la volonté de son Père pour chacun de nous : paix, communion et bonheur. Le « signe de paix » permet à tous d'exprimer leur fraternité mutuelle et doit apparaître différent d'une salutation habituelle par exemple en se donnant une accolade, en se donnant les deux mains ou comme le font les chrétiens orientaux, celui qui reçoit la paix joint les deux mains et celui qui la donne les prend dans les siennes.

Généralement on ne chante pas pendant que l'on échange la paix car ce moment est suivi par le chant de l'Agneau de Dieu. L'Église implore la paix pour elle-même, toute la famille humaine et les fidèles expriment leur communion dans l'Église ainsi que leur désir de vivre en frères avant de communier dans la perspective d'une paix à venir.

Billet liturgique n° 10

La fraction du pain

« Quand il fut à table avec eux, ayant pris le pain, il prononça la bénédiction et, l'ayant rompu, il le leur donna. Alors leurs yeux s'ouvrirent, et ils le reconnurent, mais il disparut à leurs regards. » (Lc 24, 30-31). Voilà quatre actions successives qui nous font penser au récit de l'institution de l'Eucharistie : *il prit du pain*, la présentation des dons ; *prononça la bénédiction*, la prière eucharistique ; *le rompit*, la fraction du pain ; *et le leur donna*, la communion. Ce geste de la fraction trouve son origine dans la tradition juive : le père de famille au début du repas prend du pain, prononce une bénédiction et le rompt pour le partager. Jésus a donné un sens chrétien à ce geste juif en étant lui-même le pain.

Dans la tradition juive on sacrifiait un agneau sans défaut que l'on mangeait au repas pascal. Jésus, lors de la dernière Cène, évoque sa mort prochaine et lui donne sens en disant : « Ceci est mon Corps ... Ceci est mon Sang... » autour du pain et du vin. Il fait de sa mort une offrande, par amour du Père et de l'humanité, et il restaure ainsi pleinement l'Alliance, la communion avec Dieu. Voilà pourquoi nous disons du Christ qu'il est « l'Agneau de Dieu qui enlève les péchés du monde » (cf. Jn 1, 29.36)

« Le geste de la fraction, accompli par le Christ à la dernière Cène et qui a donné son nom à toute l'action eucharistique à l'âge apostolique, signifie que les multiples fidèles, dans la communion à l'unique pain de vie, qui est le Christ, mort et ressuscité pour le salut du monde, deviennent un seul Corps (1 Co 10, 17 : "Puisqu'il y a un seul pain, la multitude que nous sommes est un seul corps, car nous avons tous part à un seul pain"). La fraction commence après le rite de la paix, et se fait avec le respect qui s'impose [...] Ce rite est réservé au prêtre et au diacre. » (PGMR 83)

Pour la mise en œuvre de ce geste, le prêtre attend que l'assemblée ait achevé le geste de paix. Le chant qui accompagne la fraction du pain est l'Agneau de Dieu. Il ne peut donc être remplacé par un autre, même par un chant de paix. Les invocations peuvent donc être répétées autant de fois qu'il est nécessaire jusqu'à ce que le rite soit achevé. La dernière fois, elle est conclue par les mots : « donne-nous la paix. »

Le geste de la fraction peut être fait avec solennité, en rompant une grande hostie qui serait partagée avec quelques membres de l'assemblée.

Billet liturgique n° 11

La communion

Le Notre Père, le rite de paix et la fraction du pain nous ont préparés à vivre la communion dans sa dimension communautaire. Bien sûr, elle est rencontre intime entre le croyant et le Christ : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi, je demeure en lui » (Jn 6, 56). Mais elle construit le corps ecclésial du Christ : « La multitude que nous sommes est un seul corps, car nous avons tous part à un seul pain. » (1Co 10,17). Cela se fait... peu à peu... nous l'expérimentons : « Devenez ce que vous recevez » disait saint Augustin.

Quelques points d'attention mettront en évidence cette dimension communautaire : ne pas réserver la grande hostie au prêtre seul mais en partager les morceaux rompus à quelques fidèles au moins ; si la taille de l'assemblée s'y prête, la réunir autour de l'autel, accueillir chacun le pain au creux de sa main et communier en même temps ; bénir les jeunes enfants et ceux qui s'avancent sans pouvoir communier ; appeler à l'autel ceux qui vont porter la communion aux malades et les envoyer ; choisir un chant qui exprime « l'union spirituelle entre les communiants » (PGMR 86)

Et communier tous au pain du jour ! « Il est très souhaitable que les fidèles, comme le prêtre est tenu de le faire lui-même, reçoivent le Corps du Seigneur avec des hosties consacrées au cours de cette même célébration » (PGMR 85), pour manifester le lien entre la communion et la participation de tous à l'ensemble de la célébration. Le recours à la réserve du tabernacle, destinée avant tout aux malades, ne devrait être qu'exceptionnel !

« La sainte communion réalise plus pleinement sa forme de signe lorsqu'elle se fait sous les deux espèces » (PGMR 281). Signe de « l'Alliance nouvelle et éternelle » scellée dans le Sang du Christ – et non plus avec celui des animaux comme au Sinaï (cf. Ex 24,8) – et préfiguration du banquet du Royaume, de la joie du « repas des Noces de l'Agneau » (Ap 19, 9).

Le prêtre et le diacre distribuent ordinairement la communion. D'autres ministres « extraordinaires » peuvent les seconder. Ils veilleront à présenter le Corps et le Sang du Seigneur avec respect, conviction et joie de manière à susciter un « Amen » qui soit assentiment de foi.

La purification des vases liturgiques se fera « après la communion ou après la messe, autant que possible à la crédence. » (PGMR 279).

Tous s'uniront dans la prière silencieuse ou un chant pour recueillir les fruits du don reçu, comme l'exprimera l'oraison après la communion.

Billet liturgique n° 12

L'envoi

« *Enfin, c'est fini ! Vite au Delhaize avant la fermeture !* »

Pourtant, la sortie de la célébration n'est pas la fin de quelque chose, mais le début d'autre chose. La nouvelle PGMR (90) a d'ailleurs remplacé les mots « renvoi de l'assemblée » par « l'envoi [...] afin que chacun retourne à ses bonnes œuvres ... ». Tout un programme !

Dans le livre *Découvrir la nouvelle traduction du Missel Romain* (AELF, novembre 2019, p.117) nous pouvons lire : « L'eucharistie que nous venons de vivre nous a rendus capables et l'envoi liturgique vient qualifier la mission qui se dessine devant nous ».

L'enjeu essentiel réside dans l'impératif du verbe : « Allez ».

« Oui, allons, nous avons quelque chose à faire et nous avons reçu ce qu'il faut pour le faire. »

Il s'agit d'un envoi en mission : l'assemblée qui a communiqué au Corps et au Sang du Christ est envoyée au nom du Christ par le président ou le diacre vers le monde. Pour ce faire, il dispose désormais de quatre formules au choix.

Après cet « envoi en mission », faut-il sortir à la suite du célébrant, comme une procession en marche vers le monde... ou attendre la fin du chant final ? Les coutumes peuvent varier d'une communauté à l'autre, pour autant qu'elles expriment ce départ en mission.

Le chant final sera de préférence relativement court, dynamique et centré sur cet envoi en mission. Une pièce musicale convient aussi à ce moment ; elle permet aux participants d'échanger en sortant :

« *J'ai été heureux de célébrer avec toi.*

Allons porter la joie du Christ autour de nous.

Que tous ceux qui nous approchent sentent sa présence. »

Durant la période COVID, nous avons souvent dégagé le mobilier à l'entrée de l'église afin d'agrandir l'espace d'accueil. Profitons de cet espace dégagé et embellis pour prendre le temps de se saluer.



L'annoncer l'Evangile

Vicariat diocésain - Liège

Liturgie

Rue des Prémontrés, 40
4000 Liège

Tél. 04 220 53 82

annoncerlevangile.be

contact@annoncerlevangile.be